

ORDRE DU JOUR - REUNION DU BUREAU 16/05/2024
---

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 avril 2024
3. Echanges suite à la restitution du cabinet AUSTRAL sur l'axe 3 de l'étude de refonte du schéma de collecte
4. Divers

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE  
MOLSHEIM & ENVIRONS  
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 16 mai 2024  
N°B035-07-2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai à 9 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.  
La convocation du Bureau a été faite le 7 mai 2024.

Membres en  
Exercice : 6

**Membres présents :**

M. Jean-Philippe HARTMANN, Président  
MM Jean BIEHLER, Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents  
M<sup>me</sup> Laurence JOST, Vice-Présidente

Membres  
présents : 5

**Membre absent excusé sans mandat de représentation :**

M. Michel HERR

Membres  
présents ou  
représentés : 5

**Secrétaire de séance :**

M<sup>me</sup> Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**LE BUREAU,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-23, L2541-6 et L2541-7 ;

**CONSIDERANT** que par combinaison des articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le/la secrétaire de séance peut être un/une agent(e) ;

**DESIGNE**

M<sup>me</sup> Laetitia BECK, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de la présente séance.

**vote à main levée :**

<b>pour</b>	<b>:</b>	<b>5</b>
<b>contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
<b>abstention</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Fait à Molsheim, le 23 mai 2024

La secrétaire de séance,

*Original signé*

Laetitia BECK

Le Président,

*Original signé*

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 23 mai 2024 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : [www.select-om.com](http://www.select-om.com).

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE  
MOLSHEIM & ENVIRONS  
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 16 mai 2024  
N°B036-07-2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai à 9 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.  
La convocation du Bureau a été faite le 7 mai 2024.

Membres en Exercice : 6	<b><u>Membres présents :</u></b> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents M <sup>me</sup> Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<b><u>Membre absent excusé sans mandat de représentation :</u></b> M. Michel HERR
Membres présents ou représentés : 5	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> M <sup>me</sup> Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2024**

**LE BUREAU,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;
- VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

**APPROUVE**

sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 30 avril 2024.

**ET PROCEDE**

à la signature du registre des délibérations.

**vote à main levée :**

<b>pour</b>	<b>:</b>	<b>5</b>
<b>contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
<b>abstention</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Fait à Molsheim, le 23 mai 2024

La secrétaire de séance,

*Original signé*

Laetitia BECK

Le Président,

*Original signé*

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 23 mai 2024 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : [www.select-om.com](http://www.select-om.com).

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.